Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 029-212901458-20260306-DEL9_2026-DE

COMMUNE DE CONFORT-MEILARS
(FINISTERE)
EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 14
Présents : 13
Exprimés : 13

L'an deux mil vingt-six, le six mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CONFORT-MEILARS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Patrick LE DRÉAU, Maire.
Date de convocation : 2 mars 2026
Présents : tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de M. Jean Yves QUÉRÉ, excusé.
Secrétaire : Mme Anne Marie CLAQUIN.

N° 2026/009 – École Diwan.

Lors de sa séance du 20 octobre 2025, le conseil municipal a octroyé à l'École Diwan de Pont Croix une subvention de 250 € pour une élève de maternelle domiciliée sur la commune.
Le contrôle de légalité nous a informé du caractère insincère de notre participation financière.

Selon les dispositions de l'article L.442-5-1 du code de l'éducation, la participation financière à la scolarisation des enfants dans les établissements privés de premier degré sous contrat d'association dispensant un enseignement de langue régionale est une obligation légale pour la commune de résidence, dès lors que cette dernière ne dispose pas d'école dispensant un enseignement de langue régionale.

M. le Maire propose de leur allouer un complément de subvention de 1 623 € pour atteindre le montant de participation dû, conformément aux modalités de calcul fixés par l'article L. 442-5-1 précité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 7 voix pour, 1 voix contre et 5 abstentions :

- **DÉCIDE** d'allouer à l'école Diwan de Pont-Croix un complément de subvention de 1 623 € pour atteindre le montant de participation dû au titre du forfait scolaire.

MAIRIE DE CONFORT-MEILARS 29790 FINISTÈRE

Certifie exécutoire dès transmission
en Préfecture
Date de publication en Mairie

Pour copie conforme
Le Maire,
Patrick LE DRÉAU